



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 22 février 2018

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Réunion publique sur l'élaboration du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) Corrèze et affluents du bassin de Brive-la-Gaillarde

Le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) du bassin de Brive-la-Gaillarde a été prescrit par arrêté préfectoral le 9 mars 2016. Sont concernées les communes de Brive-la-Gaillarde, Cosnac, Dampniat, La-Chapelle-aux-Brocs, Malemort, Sainte-Féréole et Ussac.

En vue de réviser les PPRI dont disposent les communes de Brive et de Malemort depuis 1999, une réunion publique autour du Plan de prévention du risque d'inondation (P.P.R.I) se tiendra :

le mardi 06 mars 2018
à 19h00
Salle Chadourne
à Brive-la-Gaillarde
(route de Lissac)

Cette réunion, à laquelle sont conviés les habitants des 7 communes concernées par l'élaboration du P.P.R.I Corrèze et affluents du bassin de Brive-la-Gaillarde, abordera :

- *le contenu et la démarche d'élaboration d'un plan de prévention du risque naturel*
- *la démarche ayant conduit à cartographier l'aléa et les enjeux recensés sur le territoire inondable*
- *le zonage réglementaire et les règles applicables*

Cette présentation sera suivie d'un débat.

Contact presse

Isabelle POUGEADE – Guillaume CHIQUET

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



[Facebook](#)



[Twitter](#)